

PROCES VERBAL DE LA REUNION DE LA COMMISSION UTILISATION NATIONALE TRAVAIL A L'EAU le 27 septembre 2000 (au siège de la SCC)

Présents : Mme THEVENON, MM. CAILLEMET, CHAGNARD, GAUVRIT, POUVESLE.

-
Absent excusé : M. ROBIN, retenu au Kosovo dans le cadre de son travail.

Début de séance : 11 h 20

Madame THEVENON lit aux membres de la Commission un courrier de M. ROBIN donnant en particulier son avis sur les candidatures de juges et les problèmes des passages de degrés à l'étranger sans avis de la Commission et sans accord de la SCC pour les juges français appelés à juger ces épreuves.

-

Election du bureau

Présidente : **Madame Josianne THEVENON** est élue à l'unanimité.

Secrétaire :

Monsieur POUVESLE ne désire pas se représenter au poste de secrétaire de la Commission.

Candidats : M. ROBIN et M. GAUVRIT

Monsieur Michel GAUVRIT est élu par 4 voix pour, 1 abstention

Championnat 2000

Bernard POUVESLE évoque les résultats du dernier championnat remporté par un golden retriever et ses craintes de voir les compétiteurs aller vers la race qui gagne.

Le fait qu'un retriever ait remporté le championnat doit au contraire amener les inconditionnels du terre neuve à affiner leur préparation pour rester en tête.

Toutefois un autre problème est évoqué, le championnat étant une nouvelle fois remporté par un chien qui ne remplit pas les conditions d'homologation. Il est proposé que les chiens sélectionnés pour participer à la finale du championnat soit au préalable confirmés au LOF. Pour les chiens atteints de dysplasie, pas de changement, la règle est la même que pour l'homologation du titre de champion de France de conformité au standard, propre à chaque club, reste applicable.

-

Passage de degrés

Un rappel est fait aux juges leur signalant qu'au 3ème degré il n'est autorisé que 2 essais.

-

Projet de création d'une licence

Au même titre que la CUN, la CUNTE souhaite la mise en place d'une licence. Henri CAILLEMET prendra contact avec MM. PORCU ou FERRERO pour les modalités avant proposition au comité de la SCC.

Rapports de concours de travail à l'eau

Les résultats doivent être transmis au secrétariat de la CUNTE dans les 15 jours qui suivent les épreuves.

Calendrier

Les dates proposées et inscrites au calendrier ne peuvent être modifiées sans accord écrit de la CUNTE et de la Société Canine Régionale.

Une priorité sera donnée aux clubs qui conservent la même date et aux Brevets mer.

Demande de création d'un club

Les postulants doivent en premier lieu prendre contact avec la Société Canine Régionale et lui produire l'autorisation d'utiliser un plan d'eau.

Dossiers juges

a) Dossiers en cours

Michel GAUVRIT adressera un courrier aux élèves juges pour leur demander la suite qu'ils souhaitent donner à leur dossier.

b) Demandes de candidature de juge

Madame Claire DETENDER : avis favorable de la commission

Madame Marie-Claude CRESSON-THAON : avis favorable de la commission

Madame Jeanine PRIST : en attente d'un complément d'information

Monsieur Gérard GABRIEL : en attente, n'a pas deux ans de comité (articles 20 et 47 du nouveau règlement)

c) Juges formateurs

La liste des juges et experts confirmateurs 2000 ne fait apparaître aucun juge formateur pour les épreuves de travail à l'eau – sauvetage en mer. La commission propose au comité de la SCC de nommer : MM FROUIN, POUVESLE, PRUNIER et SAMBRON juges formateurs.

d) Jugement à l'étranger

Mme THEVENON s'étonne que des juges français aient jugé des concours à l'étranger sans avis de la Commission et sans que les organisateurs étrangers aient demandé l'accord de la SCC, le règlement des juges est formel : les juges français ne peuvent juger à l'étranger sans l'accord préalable de la SCC.

La Commission n'ayant pas donné son accord et n'étant même pas informée de ces concours, les degrés passés à l'étranger dans ces conditions ne seront pas homologués et un rappel aux règlements doit être fait pour les juges concernés.

Carnet de Plongeur et de Pilote

Bernard POUVESLE avait remis à Mme THEVENON un exemplaire du carnet de plongeur à faire éditer par la SCC, la commission demande l'extension, après aménagement, aux pilotes. Sur ces deux points, Michel GAUVRIT contactera M. ROBIN qui a tous les éléments.

Pour l'obtention ces derniers seraient soumis à un examen qui comprendrait :

Epreuves théoriques

connaissances sur la qualification mer ou rivière
connaissances sur les règles de sécurité
connaissances sur le règlement de travail à l'eau
lecture d'une carte nautique, traçage d'une route

Epreuves pratiques

Tenir une route tracée
faire un 8 et une prise de bouée
réalisation d'un point fixe (situe la connaissance du matériel)
Les modalités de contrôle des carnets restent à définir.

Il est souhaitable de faire l'examen des plongeurs et des pilotes le même jour.

Règlement de la coupe de France

MM. CAILLEMET et CHAGNARD étudient un règlement qu'ils présenteront à une prochaine réunion.

Date de la **prochaine réunion** : **8 novembre à 10 h 15**, au siège de la SCC.

Le Secrétaire
M. GAUVRIT

La Présidente,
J. THEVENON